

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU lundi 19 octobre 2020

Séance Ordinaire 18 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 13
Date de convocation : vendredi 09 octobre 2020

LE 19 octobre 2020 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de TROCCHI Jean-marie, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Agnès REY, Bruno BAILLON, Alain MONTAY, Audrey RESSEGAIRE, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Marie-Anne GUICHARD, Michelle JOLIVET

REPRESENTES : Claude JIMENEZ, Jean-Pierre PELLEGRINI, Jean-Hubert FERRET, Jean-Christophe SIMON

ABSENTS : Josée MORINET, Léna LEMAITRE-JEAN

Secrétaires de séance : Michelle JOLIVET

Délibérations du conseil municipal :

DE 2020 84- solidarité Alpes maritimes à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'Association des Maires de Alpes Maritimes qui se chargeront de le redistribuer aux communes dans le besoin.

DE 2020 85- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DE 2020 86- Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la CCSB à l'unanimité :

- **DECIDE** de s'opposer au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la CCSB et demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

DE 2020 87- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

DE 2020 88- Choix de l'entreprise pour le chauffage de la salle des fêtes à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre présenté par l'entreprise SOGETHA - 54, route de la Luye - 05000 GAP pour un montant de 15 903.50€ HT pour le changement du chauffage de la salle des fêtes.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

DE 2020 89- Choix de l'entreprise pour la téléphonie à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'offre présentée par NS PARTNER - 111 RUE DE STALINGRAD - 93100 MONTREUIL pour un montant de 689€ HT réparti entre les abonnements téléphoniques et la location de matériel
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier

DE 2020 90- Acquisition d'une parcelle de terrain à l'unanimité :

- **DECIDE** l'acquisition des parcelles cadastrées section A1671 d'une surface de 15m2, A 1956 d'une surface de 211 m2 et A 1958 d'une surface de 91m2 appartenant à M. CORREARD André

- **FIXE** le montant de cette acquisition sur la base de 39€ le m2 soit pour 317m2 la somme de 12 363€
- **DESIGNE** Maitre Loulier Fabien, Notaire à Laragne pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant et précise que les frais afférents à l'acte d'acquisition seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire

DE 2020 91- Remboursement frais de contentieux à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer de document de conciliation avec Monsieur Corréard André
- **AUTORISE** le Maire à rembourser à Monsieur André CORREARD la somme de 1243.20€ pour le remboursement des frais
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette affaire

La séance est levée à 19h30

LE MAIRE

Jean-Marie TROCCHI

